

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 13 (1884)
Heft: 5

Artikel: Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg.* — *De l'enseignement du calcul à l'école primaire.* — *Partie pratique.* — *Enseignement de la géographie par la cartographie.* — *Correspondance.* — *Variété.* — *Bibliographie.*

APERÇU SUR L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE CANTON DE FRIBOURG

I Avant 1798

Nous ne possédons sur les origines et les premiers développements de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg, que des notions incomplètes et souvent fort obscures.

La ville de Fribourg fut apparemment dotée d'écoles primaires bien longtemps avant nos communes rurales. La *Handsfeſte* constitutionnelle que Berthold IV de Zæhringen, le fondateur de Fribourg, octroya à la ville, fait déjà mention de l'instituteur, en déférant à la bourgeoisie la nomination du régent. Qu'était-ce que cette école ? Quel enseignement y donnait-on ? C'est ce que les archives ne nous révèlent point. La première nomenclature des objets d'enseignement qui nous est connue, remonte à l'année 1424 et comprend la *palette*, les *parts*, les *Sept psalmes*, les *Catons*, la grammaire et la logique.¹ Peu après on y ajouta le chant.

Le premier instituteur qui apparaisse dans les annales de la ville s'appelle Haymo. Il figure en 1181 avec le titre de *magister*

¹ Que faut-il entendre par la *palette* ? Est-ce la planchette qui servait à calculer ou plutôt celle qui tenait lieu de tableau de lecture ?

Les *Sept psalmes* ne paraissent pas être autre chose que le plain-chant, sur les sept tons de la musique. A Fribourg les écoliers devaient aller, au XVI^e siècle, chanter en chœur à Saint-Nicolas après la classe du matin et après celle du soir.

Les *Catons* étaient de petits livres imprimés in-16, contenant des proverbes, des sentences, en distiques latins, attribués à Caton. Chaque distique était traduit en allemand avec des notes grammaticales. On se servait de ce livre pour l'enseignement du latin.

Les *parts* me semblent être le calcul avec les chiffres arabes, qui au moyen-âge s'appellaient *Algorithme*.

Friburgi. La liste des instituteurs de Fribourg nous a été conservée presque intégralement depuis le XIV^e siècle.

Une école de filles existait depuis 1515 dans la ville de Fribourg; quant à celle des garçons elle était scindée déjà à cette époque en école allemande et en école française. Cette dernière eut lieu longtemps à la rue de Lausanne: elle était peu fréquentée, tandis que l'école allemande établie à la Grand'rue avait deux succursales, l'une en l'Auge, l'autre à la Neuville.

Un règlement édicté en 1575 nous montre l'école de Fribourg en voie de transformation et dégagée déjà en partie de ses formes primitives. Elle adopte un programme et des règles qui témoignent d'un progrès réel et qui la rapprochent de l'école moderne. C'est ainsi qu'elle se scinde et subdivise en sections, d'après la portée des écoliers. Dans son programme nous voyons figurer le syllabaire et des exercices de langue allemande. On devait apprendre encore à orthographier et à écrire, de manière que l'écriture fût bonne et bien lisible. Les après-midi du lundi, du mercredi et du vendredi étaient consacrés au calcul. L'école primaire fut soumise à la même discipline que l'école latine.

C'est à cette même date (1575) qu'a été fondée l'institution des Scholarques, espèce de conseil d'éducation qui fit faire de grands progrès à l'instruction publique dans la ville de Fribourg. Vingt-cinq ans auparavant le chanoine Schiebenhart avait donné 300 écus d'or pour doter Fribourg d'un fonds d'école. Ce legs, qui était considérable pour l'époque, et l'institution des Scholarques contribuèrent à donner une forte impulsion à l'école latine, il est vrai, plus qu'à l'enseignement populaire.

L'usage des chiffres arabes n'a été introduit qu'à la fin du XVI^e siècle. Si nous ajoutons foi à certains documents, les classes auraient alors duré, pendant un certain temps, de 5 à 9 heures, en été, et de 6 heures à 10 heures en hiver. L'après-midi les enfants étaient retenus de midi à 4 heures; mais entre chaque leçon il y avait des intervalles consacrés au repos et peut-être aussi à l'accomplissement des tâches. La classe s'ouvrait et se clôturait par des chants.

Le matériel des classes s'améliore lentement. En 1584 on y emploie des tableaux noirs.

Au XVIII^e siècle la Chambre des écoles, nous dit Berchtold, fonda des prix, donna quelques soins à l'éducation des filles, introduisit l'usage des catalogues imprimés, plaça les écoles privées sous sa surveillance et établit une école de dessin.

La première ordonnance du gouvernement concernant l'instruction primaire dans le canton remonte à l'année 1749. Avant cette époque les écoles populaires étaient, paraît-il, peu nombreuses à la campagne. Nous ne parlons ici ni des collèges, ni des écoles latines, ni des classes dépendant des monastères.

Il paraît qu'avant l'année 1680, nous dit un historien, il n'existait (en dehors de la ville de Fribourg) point ou presque point d'écoles; car, il n'en est fait aucune mention dans les actes des visites

épiscopales, quoique l'on y trouve sur tout de grands détails, et qu'à l'origine l'instruction populaire fût placée sous la direction ecclésiastique.

L'évêque Strambin envoya un grand nombre de jeunes ecclésiastiques dans des séminaires étrangers.

Ces prêtres plus instruits et aussi peut-être plus zélés travaillèrent à l'établissement d'écoles dans leurs paroisses. Telle paraît être l'origine d'un certain nombre d'écoles rurales. Mais vers la fin du XVIII^e siècle, les écoles se multiplièrent, grâce surtout aux legs nombreux et parfois importants, faits par des ecclésiastiques.

Non contents de fonder et de doter les écoles, les membres du clergé remplirent encore au début, dans la plupart des paroisses, l'emploi d'instituteur. C'est ainsi que les premières écoles d'Arconciel, d'Hauteville, de Neirivue, de Prez, de Siviriez, de Vuippens, d'Ependes, de Berlens, de Guin, de Tavel, etc., etc., furent tenues à l'origine par des ecclésiastiques. Aussi l'évêque exerçait-il un contrôle d'abord exclusif sur le choix des manuels, comme aussi sur la marche des écoles et la conduite des instituteurs.

Pour donner une idée de la situation à cette époque, nous ne saurions mieux faire que transcrire ici intégralement la première ordonnance générale du gouvernement.

L'Avoyer, Petit et Grand Conseil de la République de Fribourg.

« L'éducation de la jeunesse étant un des premiers devoirs de
« la sainte religion et le fondement du bonheur d'un Etat, mérite
« bien que nous y portions tous nos soins paternels ; c'est à ces
« causes que nous avons voulu correspondre au zèle pastoral du
« Révérendissime Evêque ; et afin que les ordres qu'il donnera
« à cet effet, à tous les révérends curés et vicaires soient d'autant
« mieux observés, ordonnons à tous nos bannerets, baillifs, officiers, curés et gouverneurs d'y apporter tous leurs soins et
« vigilance, et surtout de ne point permettre qu'on se relâche en
« la moindre chose des points suivants :

« 1^o Voulons que dans tous les endroits où il n'y a encore
« point de maîtres d'écoles, on ait soin de se pourvoir pour cela
« de gens de bonnes fâme et conduite, lesquels devront, avant
« que d'être nommés, se présenter devant les examinateurs qui
« seront établis par le Révérendissime Evêque, et ne pourront
« être agréés pour maîtres d'écoles sans produire une attestation
« des dits examinateurs, comme quoi ils auront été trouvés
« capables.

« 2^o Excluons de ce service pour l'avenir tous les déserteurs,
« à l'exception de ceux qui auront obtenu une patente de tolération dans notre pays, et n'admettons les convertis qu'au cas
« qu'ils apportent une permission expresse de notre Conseil privé,
« après qu'ils auront été à la cour épiscopale.

« 3^o Tous les maîtres d'écoles seront tenus d'accompagner
« assidûment les enfants au catéchisme, de châtier avec discrétion
« ceux qui se seront absentés, sans cause légitime, et en cas de
« récidive, de les rapporter à nos baillifs et aux inspecteurs pour

« leur imposer un plus rigoureux châtiment, de même qu'aux
« pères et mères qui n'envoyent par leurs enfants et domestiques
« diligemment au catéchisme.

« 4° D'autant qu'à notre réquisition le Révérendissime Evêque
« établira, pour chaque paroisse, deux ou trois révérends curés
« ou vicaires, pour faire aux quatre temps de l'année une exami-
« nation exacte des maîtres d'écoles et des enfants, ordonnons à
« nos baillifs, qui ne pourront s'y rencontrer eux-mêmes, de
« substituer aussi dans chaque paroisse deux ou trois hommes
« de probité et de capacité suffisantes, lesquels, en qualité de
« sous-inspecteurs, devront assister aux dites examinations des
« mœurs et de la conduite des maîtres d'écoles ; si les enfants
« sont assidus aux écoles et aux catéchismes et s'ils profitent
« dans l'un et dans l'autre ; et au cas qu'ils trouvent des fautes
« considérables, les dits révérends examinateurs rapporteront ce
« qui peut regarder l'instruction spirituelle au Révérendissime
« Evêque, et les inspecteurs à nos baillifs, ce qui concerne la
« conduite des maîtres d'écoles et la négligence ou désobéissance
« des enfants, afin que les dits préposés y puissent remédier, ou
« les rapporter à notre Conseil privé pour y pourvoir par des
« moyens efficaces.

« Fait le 14 janvier 1749. »

L'heureuse entente des pouvoirs civil et ecclésiastique qui appa-
rait dans cette ordonnance, produisit les meilleurs fruits : aux
généreux efforts que fait le gouvernement pour favoriser la
diffusion de l'instruction, le clergé répond par de nombreux legs,
par un concours actif, stimulé par les recommandations des évê-
ques. « Chaque curé, prescrit l'évêque Montenach en 1767, visitera
au moins une fois la semaine les écoles de sa paroisse. Il s'infor-
mera de la méthode qu'on y suit, de l'état et du progrès des
enfants ; il est enjoint aux doyens d'urger l'exécution de cet
article. »

Les vives sollicitudes dont témoignent ces ordonnances de la
part des autorités ecclésiastique et civile, nous font douter de la
sincérité du tableau de l'instruction primaire à cette époque, tel
que nous le trace le Dr Berchtold, dans son *Histoire de l'Instruc-
tion primaire dans le canton de Fribourg*.

« Donnerons-nous le nom d'écoles à ces établissements, surtout
« à la campagne, demande M. Berchtold ? Qu'on se représente
« une chambre basse, mal éclairée, où une cinquantaine de
« moutards des deux sexes se trouvaient entassés, la plupart
« déguenillés et malpropres, sans livres, ni planches, ni papier,
« ni ardoise ; un personnage, à la face avinée, envoyé au hasard
« et à l'enchère, dominant d'une voix brutale le murmure et les
« trépignements de cette assemblée, et frappant au besoin sans
« miséricorde ; un chaos, un brouhaha, une odeur infecte : pour

¹ Voir le tableau des dons du clergé, en faveur de l'instruction primaire
dans le *Mémoire* du clergé à l'évêque, en 1834.

« toute instruction un chapitre du catéchisme, quelques prières, une récitation du livret. Puis la soit-disante leçon finie, l'essaim bruyant s'échappe en désordre, et se hâte d'oublier à la maison le peu qu'il a pu apprendre. »

La fantaisie a sans doute sa large part dans ces quelques lignes.

Le 12 avril 1751 la *Chambre des écoles* composée de sept ecclésiastiques et de sept laïques tint sa première réunion dans la maison épiscopale, sous la présidence du bourgmestre Python.

Cette Chambre, qui devait être remplacée cinquante ans plus tard par le *Conseil d'éducation*, s'occupait de la discipline, de la fréquentation des écoles ainsi que du choix et de la conduite des instituteurs. Le programme des écoles comprenait alors la lecture, l'écriture et le calcul.

A la campagne on voyait parfois des instituteurs tenir l'école successivement dans plusieurs endroits, nous apprend encore le même auteur. C'est ainsi que Jean-Pierre Monneron allait à cheval de La-Vounaise à Montborget, de Montborget à Franex, tenant sa classe en plein air. On montrait encore bien longtemps plus tard, une croix près de laquelle il avait l'habitude de s'arrêter pour tenir l'école. Son cheval blanc, le compagnon de ses courses, est resté populaire dans la contrée.

A l'époque où nous sommes arrivés, l'instruction primaire n'était encore, dans les campagnes, qu'à l'état rudimentaire : on n'en contestait ni le prix, ni l'utilité ; mais rien n'en faisait sentir la nécessité, ni la situation de l'industrie, ni les relations commerciales et encore moins les conditions ordinaires de la vie rurale. Cependant ces établissements se multipliaient, ils étaient de plus en plus fréquentés ; les fonds d'école commençaient à se constituer ; mais, ce qui faisait encore défaut, c'était la préparation des instituteurs. Lorsque l'autorité ne pouvait mettre des ecclésiastiques à la tête d'une école, on la confiait souvent au premier venu et les fonctions d'instituteur étaient généralement aussi peu considérées que mal rétribuées.

Mais la révolution française allait éclater et créer un courant d'idées tendant à une nouvelle organisation de l'instruction populaire. La centralisation administrative devait donner la prépondérance aux villes qui chercheront naturellement à imposer aux populations rurales leurs mœurs et leurs conditions d'existence. Du reste les progrès de l'industrie, les bouleversements politiques, les grandes inventions et les relations de plus en plus nombreuses qui en sont la conséquence ont fortifié et généralisé ce grand courant d'idées et rendu peu à peu obligatoire l'instruction primaire.

(A suivre.)

H.

